



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE MOLSHEIM & ENVIRONS**

Séance du 21 février 2017

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Comité Directeur du 21 février 2017, à MOLSHEIM, à 19 h 00

Convocation du 21 janvier 2017

Date d'affichage du 24 février 2017

Sous la Présidence de Monsieur André AUBELE

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (<i>arrivé au point n°4</i>) - M. Christian BRAUN		<i>Commune d'OTTROTT</i> - Mme Martine HOFFBECK -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Christian SCHULER - Mme Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M. Jean-Georges HUCK - M. Alain BLANSCHÉ
<i>Commune de GRENDLBRUCH</i> - Mme Martine PRIEUR - M. Pierre HARTWEG		<i>Commune de ROSHEIM</i> - - M. Emmanuel HEYDLER
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - - M. Hubert SCHWIND
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Jean-Claude COURTOT -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Claude ZIMMERMANN - M. Cédric STENTZEL		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - - Mme Christelle ADAM
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - - M. Thierry WILLEM		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M. Denis TURIN (<i>arrivé au point n°3</i>) - M. Jean-Luc MAURER (<i>arrivé au point n°3</i>)
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François KELLER - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Frédéric BRUCKER - M. Pierre SCHMITT
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - Mme Marie-Anne ROHMER - M. Alphonse GOUETH

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - -		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Jean MARCQUE - M. David WETTERWALD
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL -		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - Mme Marie-Claude REBEUH
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - -		<i>Commune de WANGEN</i> - -
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - - Mme Marie-France HECKMANN (<i>arrivée au point n°2</i>)		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Pierre STEPHAN - Mme Cynthia GAND (<i>arrivée au point n°4</i>)
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Cyriaque EYDER -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Christian FRIEDRICH (<i>arrivé au point n°4</i>) - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M. Etienne STROH -		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - M. Jean-Paul WITZ - Mme Anny KAUFFER
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - - M. Olivier BILLON		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - - M. Guy SALOMON
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Paul KLOTZ -		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - M. Jacques GREINER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Raymond HELBOURG - Mme Véronique SCHWEBEL
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Jacky FERRENBACH -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M. Jean-Daniel WIHR
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M. Jean-Marc WEBER - M. Alexandre DENISTY		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M. Jean-Paul VOGEL -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M. Christophe SCHIR - Mme Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - - Mme Marie-Odile LIEN
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. André AUBELE - M. Jean-Marc KLEIN		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. André SCHAEFFER - M. Rémy FISCHER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - - Mme Patricia SIMONI
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M. Fabrice CARME -
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Philippe LOUX -		<i>Commune de ROTHAU</i> - - M. Steeve GILLIG
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - Mme Myriam SCHEIDECKER - Mme Patricia CASNER		<i>Commune de RUSS</i> - -
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - Mme Marie-Anne DUPLESSIS		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE - M. Jean-Claude PHILIPPE
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Richard GALLI -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Bernard MARCHAL - M. Maurice GUIDAT		<i>Commune de SAULXURES</i> - - M. Pascal HIMBER (<i>arrivé au point n° 4</i>)
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - - M. David MEISSONNIER		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M. Jacques RUCH - M. Michel AUBRY
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Jean-Marc VOIGT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - Mme Laurence JOST -		<i>Commune d'URMATT</i> - -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - Mme Danielle HAAS-SCHMITTBIEL - M. Christophe HARAUX		<i>Commune de WALDESBACH</i> - M. Jean Daniel COURRIER - Mme Mireille BANZET
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christian FIRMERY - M. Christophe HAZEMANN		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - Mme Myriam JEANNIARD -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER -

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Loïc MULLER	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Jean-Pierre IMBERT
M. Gilbert ECK	commune de ROSHEIM	ayant donné procuration à M. Emmanuel HEYDLER
M. François LANTZ	commune de SAINT-NABOR	ayant donné procuration à M. Hubert SCHWIND

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM	ayant donné procuration à M. Emmanuel SCHALL
M. Emmanuel ZERR	commune de DANGOLSHEIM	ayant donné procuration à Mme Christelle ADAM
M. Michel REEB	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	ayant donné procuration à Mme Marie-France HECKMANN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Jean-Baptiste BIBERIAN	commune de DACHSTEIN	ayant donné procuration à M. Olivier BILLON
M. Jean-Louis WIGISHOFF	commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE	ayant donné procuration à M. Paul KLOTZ
M. René REBITZER	commune de MUTZIG	ayant donné procuration à M. Alain HUBER
M. Antoine DISS	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M. Jean-Paul VOGEL
M. Michel VIX	commune de STILL	ayant donné procuration à Mme Marie-Odile LIEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Mme Claudine BOHY	commune de BELLEFOSSE	ayant donné procuration à M. Philippe LOUX
M. Guy HAZEMANN	commune de BELMONT	ayant donné procuration à M. Christophe HAZEMANN
M. Christian EVRARD	commune de COLROY-LA-ROCHE	ayant donné procuration à M. Richard GALLI
Mme Solange SABOS	commune de PLAINE	ayant donné procuration à Mme Patricia SIMONI
M. Régis SIMONI	commune de ROTHAU	ayant donné procuration à M. Steeve GILLIG
M. Jean-Paul ZANETTI	commune de RUSS	ayant donné procuration à Mme Laurence JOST
M. Maurice CHARTON	commune de RUSS	ayant donné procuration à M. Jean-Philippe HARTMANN
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH	ayant donné procuration à M. Jean-Marc VOIGT
M. Claude HECHT	commune d'URMATT	ayant donné procuration à M. Raymond HELBOURG
Mme Florence STEIN	Commune de WISCHES	ayant donné procuration à Mme Martine PRIEUR

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

NEANT NEANT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Christophe BAEHREL commune de NORDHEIM
Mme Estelle FELS-BERNHARDT commune de NORDHEIM
Mme Claire WEBER commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Guillaume LACREUSE commune d'AVOLSHEIM
M. Roland JOST commune de DORLISHEIM
M. Dominique HUBER commune de DUPPIGHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Mme Cécile CHARLIER commune de LA BROQUE
M. Bernard MURER commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
Mme Isabelle DESAGA commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Daniel DEGRIMA commune de MOLLKIRCH
M. François HOFFBECK commune d'OTTROTT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Albert GOETZ commune de BERGBIETEN
M. Raymond SCHUHMACHER commune d'ODRATZHEIM
Mme Josiane BERNHARDT commune de ROMANSWILLER
Mme Cindy DIEBOLD commune de ROMANSWILLER
M. Yves JUNG commune de WANGEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Michel FOESSER commune d'ALTORF
M. Gilbert STECK commune de MOLSHEIM
Mme Stéphanie SAOULIAK commune de MUTZIG

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Nicolas LAMBOLEZ commune de BAREMBACH
Mme Caroline CHAPUS commune de BAREMBACH
M. Guillaume WEILBACHER commune de BELLEFOSSE
M. Christophe JESSEL commune de GRANDFONTAINE
Mme Delphine GERARD commune de LUTZELHOUSE
Mme Odile MALAISE commune de RANRUPT
M. Hubert HERRY commune de SAULXURES
M. Alain JAEGER commune d'URMATT
Mme Myriam BAUER commune de WILDERSBACH

Assistaient également à la séance :

Mme Michèle CLOCHETTE, Trésorière
Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
Mmes BONNIAUD, TISLER
M. Richard HARTZER, Représentant des DNA

DELIBERATION N° 001-01-2017

OBJET : **DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM**

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-6 à L 5212-8 et L 5711-1 ;
- VU** le tableau de composition de l'Assemblée Délibérante arrêté en date du 10 février 2015 ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 portant extension de périmètre du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Molsheim et Environs (SMICTOMME) ;
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté des Portes de Rosheim en date du 31 janvier 2017 portant désignation de **Monsieur Pierre HARTWEG** en qualité de nouveau délégué auprès du SMICTOMME consécutivement à la démission de Madame Alexandra STEMPEL ;
- 1° PREND ACTE** de l'installation de **Monsieur Pierre HARTWEG** en qualité de nouveau délégué titulaire de la Communauté de communes des Portes de Rosheim en date du 21 février 2017 ;
- 2° MODIFIE PAR CONSEQUENT** le tableau de composition de l'organe délibérant.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	102
Membres présents	:	82		contre	:	0
Membres représentés	:	20		abstention	:	0

DELIBERATION N° 002-01-2017

OBJET : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2016**

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 2121-23 et R 2121-9 ;
- APPROUVE** sans observations le Procès-Verbal des délibérations du Comité Directeur en sa séance du 29 novembre 2016 ;
- ET PROCEDE** à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	104
Membres présents	:	83		contre	:	0
Membres représentés	:	21		abstention	:	0

DELIBERATION N° 003-01-2017

OBJET : **COMPTE RENDU D'INFORMATION DES DECISIONS DU BUREAU PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS PERMANENTES – PERIODE DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2016**

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU** la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-10 et L 5711-1 ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- PREND ACTE** du compte rendu d'information communiqué par Monsieur le Président au titre des décisions prises par le Bureau et le Président en vertu de leurs délégations permanentes pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	106
Membres présents	:	85		contre	:	0
Membres représentés	:	21		abstention	:	0

DELIBERATION N° 004-01-2017

**OBJET : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2017**

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L5211-36;
VU la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 107 ;
VU le décret N°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

SUR PROPOSITION du Bureau ;

et,

AYANT PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 communiqué préalablement à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante et après en avoir débattu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017,

APPROUVE les orientations budgétaires telles qu'elles sont décrites dans le document susvisé.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	110
Membres présents	:	89		contre	:	0
Membres représentés	:	21		abstention	:	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE 2017

SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE MOLSHEIM ET ENVIRONS

SOMMAIRE

1) Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes	page 3
1.1. Fonctionnement	page 3
1.1.1 Dépenses :	page 3
1.1.2 Recettes :	page 7
1.2. Investissement	page 10
1.2.1 Dépenses	page 10
1.2.2 Recettes	page 12
1.3. Autofinancement	page 13
1.4. Prévisionnel 2017	page 14
2) Engagements pluriannuels	page 16
3) Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette	page 16
4) Informations relatives à la structure du personnel	page 17
4.1. Structure des effectifs	page 17
4.2. Dépenses de personnel	page 18
4.3. Durée effective du travail	page 18

INTRODUCTION

La loi ATR du 6 février 1992 porte obligation, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les dispositions relative au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat en introduisant notamment l'obligation pour le président de l'exécutif d'une collectivité de présenter à son organe délibérant un rapport d'orientation budgétaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission de ce rapport d'orientation budgétaire prévoit notamment que le rapport comporte les informations suivantes :

- 1) Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- 2) La présentation des engagements pluriannuels,
- 3) Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée.

Ce rapport présente également, au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1) A la structure des effectifs,
- 2) Aux dépenses de personnel,
- 3) A la durée effective du travail dans la collectivité.

Le présent rapport est établi en considération des impératifs susvisés.

Il est à noter que les chiffres du Compte Administratif 2016 sont des chiffres prévisionnels, le compte administratif n'ayant pas été encore rapproché du compte de gestion.

1) Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

1.1. Fonctionnement

1.1.1 Dépenses :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de fonctionnement sur les 3 dernières années (2014 à 2016) :

CHAP. ART.	NATURE	CA 2014	CA 2015	CA 2016 ESTIMATIF	Var. 2015/2016 en %
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 694 652.92	4 574 820.83	5 058 266.50	11%
12	CHARGES DE PERSONNEL	2 646 087.15	2 640 960.17	2 617 882.96	-1%
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	39 611.44	42 080.89	42 225.32	0%
	Σ DEPENSES DE GESTION COURANTE	7 380 351.51	7 257 861.89	7 718 374.78	6%
66	CHARGES FINANCIERES	12 069.56	9 008.95	5 807.42	-36%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 281.96	21 429.11	62 609.68	192%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0.00	700 000.00	300 000.00	-57%
22	DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	0.00	0%
	Σ DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	7 420 703.03	7 988 299.95	8 086 791.88	1%
42	OPERATIONS D'ORDRE	1 037 589.92	1 153 652.37	1 148 324.10	0%
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0%
	Σ DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1 037 589.92	1 153 652.37	1 148 324.10	0%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 458 292.95	9 141 952.32	9 235 115.98	1%

Les charges à caractère général (chap. 11) s'élèvent à 5 058 K€ en 2016 soit une hausse de 11% rapport aux charges à caractère général de 2015. Les évolutions relatives aux dépenses sont liées principalement aux points suivants :

- + 28 K€ pour l'achat de sacs de tri pour la collecte sélective des emballages plastiques, métalliques et briques alimentaires. La mise en place de l'extension des consignes de tri a nécessité une augmentation du nombre de sacs de tri distribué à la population puisqu'une augmentation de l'ordre de 40 à 50% a pu être observée concernant le volume de sacs présenté à la collecte en porte à porte.
- + 19 K€ pour l'achat de gasoil. Les camions ont effectué 4% de km en plus par rapport à 2015 en raison notamment de la mise en place de la collecte sélective en porte à porte dans cinq communes (Barembach, Kirchheim, Oberhaslach, Odratzheim et Rosenwiller).
- + 32 K€ pour l'achat de bacs. La collecte sélective en porte à porte mise en place en 2016 dans les cinq communes citées ci-dessus et représentant près de 4 500 habitants a nécessité l'achat de bacs bleus supplémentaires, bacs qui ont fait l'objet d'une recette par ailleurs.
- + 7 K€ pour l'achat de bavettes pour les conteneurs d'apport volontaire. La collectivité a fait le choix de mettre en place un plan de maintenance concernant les points d'apport volontaire. Ce plan s'est ainsi traduit dans un premier temps par

l'achat de pièces détachées, et notamment de bavettes qui entourent les orifices d'introduction des déchets et qui sont régulièrement arrachées.

- + 5 K€ pour l'achat de composteurs. En 2016, la collectivité a dû reconstituer son stock de composteurs afin de pouvoir satisfaire aux demandes de nos usagers qui souhaitent s'équiper d'un composteur après avoir assisté à l'une de nos réunions d'information sur le compostage individuel.
- + 130 K€ pour la maintenance de la flotte de véhicules. La conjonction de deux facteurs explique cette augmentation significative des dépenses de maintenance sur l'année 2016 : d'une part, le recours aux prestations extérieures pour pouvoir assurer le bon état de marche de la flotte de véhicules a augmenté, et d'autre part, le syndicat a dû faire face à des réparations coûteuses et en nombre très inhabituel sur les camions : 9 boîtes de vitesse ont été remises en état et 2 systèmes de compaction ont ainsi dû être remplacés.
- + 144 K€ sur le poste des assurances. Cette variation résulte en partie du changement d'affectation budgétaire de l'assurance des droits statutaires, désormais comptabilisée à l'article « 6168 – prime d'assurances autres » pour un montant de 128 K€ et de la souscription de l'assurance « dommage-ouvrage » dans le cadre de la construction du nouveau siège du syndicat pour un montant de 14 K€.
- + 28 K€ pour les formations. En 2016, 18 chauffeurs ont dû participer à la Formation Continue Obligatoire Transport de Marchandises, formation qui se déroule tous les 5 ans et obligatoire notamment pour nos métiers de collecte des déchets. De plus, dans le cadre de la professionnalisation du métier de gardien de déchèterie, un cycle de formation « Maîtriser la fonction d'accueil en déchèterie » a été organisé à destination des gardiens de la collectivité.
- + 25 K€ pour la communication. Dans le cadre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, un plan de communication a été mis en place afin d'assurer le succès de cette modification du geste de tri chez nos usagers. Un nouveau flyer a notamment été édité, tous les autocollants des points d'apport volontaire ont également été changés et des affiches ont été apposées sur l'ensemble de nos camions à ordures ménagères.

Le coût des prestations de traitement, tri et transfert des déchets reste quasiment constant entre 2015 et 2016 (+1%). Ce poste est le premier poste de dépenses puisqu'il représente à lui seul 68% des charges à caractère général et 43% du total des dépenses réelles d'exploitation. La relative stabilité observée en 2016 masque néanmoins des évolutions de coûts très disparates selon les types de déchets :

- - 50 K€ (-2%) pour l'incinération des ordures ménagères collectées en porte à porte. Cette baisse est liée principalement à la baisse des tonnages -3%, mais également à la révision des prix pour 2016 qui a été favorable au syndicat puisque le prix de l'incinération a baissé de 0,2% après application de la formule de révision des prix prévue au marché.
- + 40 K€ (+11%) pour l'élimination des déchets encombrants en déchèterie. Cette variation est liée à une augmentation très ciblée des quantités de déchets collectés sur la déchèterie de Wasselonne, suite aux inondations des mois de juin et juillet

2016 et des mises à disposition de bennes dans les villages sinistrés (+ 487 tonnes collectées par rapport à 2015).

- - 24 K€ (-24%) pour le coût de traitement de nos papiers-cartons. Cette baisse provient d'une optimisation des coûts de transfert des papiers-cartons.
- + 16 K€ (+15%) pour les déchets végétaux. L'augmentation de ce poste entre 2015 et 2016 est à rapprocher des différences climatiques de ces deux années. La sécheresse de 2015 avait artificiellement fait baisser les tonnages de végétaux collectés.
- + 25 K€ (+7%) pour les emballages plastiques, métalliques et liquides alimentaires. Avec l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, les tonnages ont progressé en moyenne de 13% sur 2016, avec une augmentation de 19% sur le seul deuxième semestre. Les nouveaux prix unitaires du marché relatif à la prestation de tri des emballages plastiques en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 ont permis de contenir l'évolution des coûts de tri de ces matériaux.

⇒ Perspectives 2017 :

A compter de 2017, et pour trois années minimum, la collectivité va devoir faire face à une augmentation très significative des dépenses liées à l'incinération des déchets. En effet, la fermeture de l'usine de valorisation énergétique de l'Eurométropole pour travaux nécessite d'orienter nos déchets vers d'autres centres de traitement en France avec des coûts de transfert et de traitement plus onéreux. L'estimation du surcoût lié à ce poste varie entre 30 et 50% par rapport à 2016. L'impact global pour 2017 est évalué à + 1 M€.

L'évolution des prix du pétrole à la hausse laisse présager une augmentation significative du poste lié à l'achat de gasoil. Les prix d'achat ont augmenté de 25% entre janvier 2016 et janvier 2017. Une évolution comparable est donc à envisager sur ce poste de dépenses toujours très instable.

L'évolution technique des véhicules de collecte et de nos modes de collecte (moins de matériaux humides, plus de matériaux secs et abrasifs) rend indispensable l'évolution du dispositif de maintenance afin d'élargir le champ d'action de la maintenance préventive. Cette modification va entraîner, dans un premier temps, une augmentation des coûts de maintenance préventive dans le but d'anticiper les casses et pannes et réduire à moyen terme le coût de la maintenance curative.

Pour finir, le syndicat a également prévu d'effectuer en 2017 une refonte de son identité visuelle et d'uniformiser la charte graphique de ses documents afin de pallier le déficit d'image et de reconnaissance dont souffre structurellement notre collectivité.

Les charges de personnel (chap.12) s'élèvent à 2 618 K€ contre 2 641 K€ au titre de l'exercice 2015, soit une légère baisse de 23 K€. Cette « baisse » résulte en réalité de l'impact du reclassement de l'assurance des droits statutaires effectué en 2016, qui est désormais affecté au compte 6168 « Prime d'assurance autres » du Chapitre 011. Si l'on retrace cette dépense des charges de personnel de 2015, les dépenses de personnel augmentent de 4% à périmètre constant et reflétant ainsi plus justement les mouvements de l'année.

L'augmentation constatée résulte de :

- L'embauche de deux agents contractuels au service administratif afin de pallier des absences ;
- L'augmentation des cotisations sociales au 1^{er} janvier 2016 ;
- L'embauche à compter du mois de juillet 2016 d'un agent suite à la création du poste de chargé(e) de la prévention des risques et de la gestion des compétences ;
- L'embauche à compter du mois d'octobre 2016 d'un agent suite à la création du poste d'agent de maintenance- chaudronnier/soudeur.

⇒ Perspectives 2017 :

Les charges de personnel devraient rester stables par rapport au BP 2016 et intègrent les éléments suivants :

- *Mise en place du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pour les 3 catégories d'agents, pour le syndicat, l'effet est estimé à 30 K€ ;*
- *Augmentation des cotisations sociales + 3 K€ ;*
- *Augmentation du point d'indice + 10 K€ ;*
- *Recomplètement des effectifs ;*
- *Rémunération en année pleine des 2 postes créés en 2016 ;*
- *Création d'un poste pour le nettoyage des points d'apport volontaire ;*
- *Provision pour le remplacement des absences du service administratif ;*
- *Prise en considération les évolutions « mécaniques » liées aux avancements et aux progressions de carrière (phénomène dit de « GVT : Glissement – Vieillesse – Technicité »).*

- Les charges de gestion courante (chap. 65) concernent essentiellement les indemnités de fonction des élus et sont stables par rapport à l'exercice précédent.

⇒ Perspectives 2017 : *ce chapitre ne devrait pas faire l'objet d'évolution budgétaire sur 2017.*

- Les charges financières (chap. 66) correspondent aux charges d'intérêt de l'emprunt. Elles s'élèvent à 6 K€ en 2016 contre 9 K€ en 2015. Le dernier emprunt en cours touche à sa fin, il sera totalement remboursé courant 2018.

⇒ Perspectives 2017 : *ce chapitre ne devrait pas faire l'objet d'évolution budgétaire sur 2017.*

- Les charges exceptionnelles (chap.67) sont en progression par rapport à 2015. En effet, le syndicat a procédé à des remboursements de trop perçu de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour un montant de 50 K€. La subvention versée à Emmaüs dans le cadre de la convention de collecte des objets encombrants réemployables est quant à elle stable (5 K€).

⇒ Perspectives 2017 : *ce chapitre ne devrait pas faire l'objet d'évolution budgétaire sur 2017.*

- La dotation aux provisions (chap.68) pour le passage à une redevance incitative s'élève à 300 K€ en 2016 contre 700 K€ en 2015.
⇒ Perspectives 2017 : *il n'est pas prévu d'abonder cette provision en 2017.*
- La dotation aux amortissements se monte à 1 148 K€ en 2016 contre 1 154 K€ en 2015.
⇒ Perspectives 2017 : *l'année 2017 devrait signer la fin des grands travaux entamés en 2016 avec l'inauguration du nouveau siège et la poursuite de la rénovation des 7 déchèteries. Par conséquent, les amortissements devraient augmenter.*

1.1.2 Recettes :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement sur les 3 dernières années (2014-2016) :

CHAP. ART.	NATURE	CA 2014	CA 2015	CA 2016 ESTIMATIF	Var. 2015/2016 en %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	8 374 233.91	8 693 851.09	8 578 145.14	-1%
	<i>Vente de produits</i>	<i>608 429.30</i>	<i>552 598.13</i>	<i>603 559.00</i>	9%
	<i>TEOM</i>	<i>6 674 262.00</i>	<i>6 884 182.00</i>	<i>6 810 393.00</i>	-1%
	<i>RS</i>	<i>1 091 542.61</i>	<i>1 257 070.96</i>	<i>1 164 193.14</i>	-7%
74/75	SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 231 343.98	1 040 019.47	1 244 039.57	20%
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	104 899.01	114 880.55	94 209.94	-18%
	Σ RECETTES DE GESTION COURANTE	9 710 476.90	9 848 751.11	9 916 394.65	1%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 105.22	30 486.34	3 146.73	-90%
	Σ RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	9 762 582.12	9 879 237.45	9 919 541.38	0%
42	OPERATIONS D'ORDRE	198 660.49	172 821.75	37 698.16	-78%
	Σ RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	198 660.49	172 821.75	37 698.16	-78%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 961 242.61	10 052 059.20	9 957 239.54	-1%

- Vente de produits :
Les recettes perçues au titre de la valorisation matière pour 513 K€ sont en baisse 1% par rapport à l'année 2015.
Les ventes de bacs et pièces détachées augmentent quant à elles pour passer à 91 K€ en 2016 contre 34 K€ en 2015.
⇒ Perspectives 2017 : *Les recettes des produits issus de la valorisation matière ont été conservées à même hauteur.*
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :
Les recettes issues de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ont baissé de 1%, passant de 6 884 K€ au titre de 2015 à 6 810 K€ au titre de 2016. Cette baisse est liée à la diminution du taux voté par le Comité Directeur ainsi qu'à la hausse des exonérations accordées par le bureau au titre des locaux à usage professionnel, industriel et commercial

et des locaux assujettis à la redevance spéciale. La base exonérée en 2016 s'établit à 12 692 K€ contre 11 267 K€ en 2015, soit une base d'exonération supplémentaire de 1 425 K€ et une baisse des recettes de 107 K€.

La revalorisation des bases locatives qui a eu lieu au 1^{er} janvier 2016 (+1%) est venue compenser partiellement cette baisse de recette.

⇒ Perspectives 2017 : Les membres du Bureau ont décidé de proposer aux membres du Comité Directeur de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2017 et de privilégier des économies sur certains postes afin d'absorber la hausse des coûts de l'incinération. Les bases locatives devraient être revalorisées de 0,4 % sur 2017.

- **Redevance Spéciale :**

La redevance spéciale s'établit à 1 164 K€ en 2016, soit une baisse de 7% par rapport à l'année 2015.

Cette baisse est notamment due au changement de prestataire de certains professionnels de la restauration en raison de l'application depuis le 1^{er} janvier 2016 du décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011 sur les bio-déchets qui demande aux plus gros producteurs de bio-déchets de mettre en place des filières de valorisation organique.

⇒ Perspectives 2017 : les recettes envisagées de la Redevance Spéciale ont été revues à la hausse, suite à la décision du bureau d'augmenter les tarifs applicables aux usagers autres que les ménages à partir de 2017 afin de répercuter la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles.

- Les subventions d'exploitation (chap. 74 et chap. 75) s'élèvent à 1 244 K€ en 2016 contre 1 040 K€ perçues en 2015. Elles regroupent les aides reçues de la part des Organismes Agréés, les subventions d'exploitation ainsi que les produits de gestion courante.

Les principales aides reçues des Organismes Agréés se répartissent comme suit :

Eco-Organismes	Soutien	Aides versées en 2015 - en K€	Année de référence	Aides versées en 2016 - en K€	Année de référence
Eco-Emballages	Recyclage des emballages plastiques - acier -aluminium, du verre et du papier-carton	879	Acompte 2015 : 669 K€ Liquidatif 2014 : 175 K€ SDD 2013 : 34 K€	930	Acompte 2016 : 712 K€ Liquidatif 2015 : 167 K€ SDD 2014 : 51 K€
Eco-Folio	Recyclage des papiers	109	2013	151	2014
Eco-Mobilier	Recyclage du mobilier usagé	7	2014	65	2015
OCAD3E	Recyclage des déchets électriques et électroniques usagés	43	2015	51	2016

Les aides versées par Eco-Emballages progressent entre 2015 et 2016 du fait de l'augmentation des tonnes recyclées de matières plastiques et de la hausse du soutien au recyclage des emballages plastiques dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

Sur le plan des subventions d'exploitation, la collectivité a bénéficié d'une subvention de l'ADEME de 7 K€, au titre du soutien au compostage individuel.

Les produits de gestion courante s'élèvent à 40 K€ et concernent la participation des communes à la mise en place de conteneurs enterrés.

⇒ Perspectives 2017 :

Les prévisions de recettes issues des aides des Eco-Organismes seront conservées à la même hauteur que celles inscrites au Budget Primitif 2016, même si ces dernières sont inférieures aux montants perçus en 2016. En effet, les barèmes et les modalités de calculs de certaines aides versées ont été modifiés et vont pénaliser les collectivités en diminuant certains soutiens.

Le nouveau cahier des charges relatif au barème de la filière emballages prévoit que les emballages ménagers présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles ne seront plus pris en compte dans le calcul du coût de référence. Ceci devrait entraîner une baisse des soutiens versés aux collectivités de l'ordre de 160 millions. Pour le syndicat, cette baisse est estimée à 54 K€.

Le nouveau barème Eco-Folio prévoit également que le barème ne repose plus que sur des soutiens au recyclage. Les soutiens aux autres modes de traitement devraient disparaître. Seules les tonnes recyclées seront désormais soutenues, les quantités de papiers présentes dans les ordures ménagères ne seront plus prises en compte dans le calcul des soutiens, restant désormais à la seule charge des collectivités. A ce jour, ces soutiens s'élèvent à 5 K€ sur le liquidatif 2015 qui sera perçu en 2017.

1.2. Investissement

1.2.1 Dépenses :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'investissement (réalisé et restes à réaliser) sur les 3 dernières années (2014 à 2016) :

CHAP. ART.	NATURE	2014		2015		2016	
		CA	REPORTS	CA	REPORTS	CA ESTIMATIF	REPORTS
20	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 236.28	314 000.00	142 514.33	294 831.56	71 118.43	206 744.57
	2031 : FRAIS D'ETUDES	50 520.00	219 000.00	132 103.06	197 831.56	68 322.43	113 744.57
	2033 : FRAIS D'INSERTION	0.00	0.00	3 602.76	0.00	864.00	0.00
	2051 : CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	5 716.28	95 000.00	6 808.51	97 000.00	1 932.00	93 000.00
21	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	982 343.20	3 920 000.00	774 444.23	4 911 708.38	1 749 854.05	3 824 038.07
	211 : TERRAINS	0.00	35 000.00	0.00	35 000.00	0.00	0.00
	212 : TERRAINS NUS	1 871.10	93 000.00	3 373.20	96 000.00	16 110.00	159 000.00
	213 : CONSTRUCTIONS	56 728.96	1 796 000.00	64 372.58	2 297 708.38	1 243 914.84	1 256 038.07
	214 : CONSTR./SOL D'AUTRUI	229 755.07	1 075 000.00	64 167.91	1 279 000.00	57 053.10	1 339 000.00
	215 : INSTALL. MAT ET OUTILL. TECH	171 992.73	429 000.00	181 531.93	583 000.00	271 599.38	477 000.00
	218 : AUTRES IMMO CORPORELLES	521 995.34	492 000.00	460 998.61	621 000.00	161 176.73	593 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN-COURS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	560 000.00
	Σ DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 038 579.48	4 234 000.00	916 958.56	5 206 539.94	1 820 972.48	4 590 782.64
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	66 471.16		69 531.77	0.00	72 733.30	
20	DEPENSES IMPREVUES	0.00		0.00	0.00	0.00	
	Σ DEPENSES FINANCIERES	66 471.16	0.00	69 531.77	0.00	72 733.30	0.00
	Σ DEPENSES REELLES	1 105 050.64	4 234 000.00	986 490.33	5 206 539.94	1 893 705.78	4 590 782.64
40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	198 660.49		172 821.75	0.00	37 698.16	
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	11 362.00		150 316.42	0.00	972.00	
	Σ DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	210 022.49	0.00	323 138.17	0.00	38 670.16	0.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 315 073.13	4 234 000.00	1 309 628.50	5 206 539.94	1 932 375.94	4 590 782.64

Les dépenses réelles d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à 1 821 K€ contre 917 K€ en 2015. Elles se composent d'immobilisations incorporelles pour un montant de 71 K€ et d'immobilisations corporelles pour un montant de 1 750 K€.

Les dépenses en matière d'investissements incorporels intègrent principalement :

- les frais d'études liés aux travaux de construction du nouveau siège : 39 K€ ;
- les frais d'études liés au hall de stockage : 13 K€ ;
- les frais d'études liés aux travaux de rénovation et mise en conformité des déchèteries du syndicat : 16 K€.

Le report des investissements incorporels de 2016 sur 2017 devrait s'établir à 207 K€.

Les dépenses en matière d'investissements corporels concernent principalement :

- les travaux de construction du nouveau siège : 1 057 K€ ;
- des dépenses pour l'acquisition de conteneurs d'apport volontaire : 248 K€ ;
- les travaux de construction du hall de stockage : 174 K€.

Le report des investissements corporels devraient s'établir à 4 384 K€ et se répartissent notamment comme suit :

- Acquisition de nouveaux camions : 810 K€ ;
- Travaux de construction du nouveau siège (AP) : 1 070 K€ ;
- Travaux de rénovation des déchèteries : 1 565 K€ ;
- Matériel et outillage (conteneurs d'apport volontaire, bennes de déchèteries, ...) : 338 K€ ;
- Mobilier et matériel informatique (GPS, vestiaire, équipement du nouveau siège et déchèterie,...) : 303 K€.

⇒ Perspectives 2017 : *des investissements importants ayant eu lieu sur 2016, les*

⇒

⇒ *dépenses sur 2017 se limiteront à la poursuite des travaux engagés en 2016 et aux grands postes suivants :*

- *c/ 2031 : provision pour frais d'études : 30 K€*
- *c/ 2033 : frais d'insertion : 2 K€*
- *c/ 2051 : logiciels : 60 K€*
- *c/ 211 : terrains : 200 K€*
- *c/ 213 : travaux divers sur bâtiments : 180 K€*
- *c/ 214 : construction sur sol d'autrui : 110 K€*
- *c/215 : matériel et outillage technique (bennes, conteneurs, compacteur, ...) : 975 K€*
- *c/ 218 : matériel de transport, de bureau et mobilier : 366 K€*
- *c/230 : Immobilisations en-cours : 80 K€*

1.2.2 Recettes :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes d'investissement sur les 3 dernières années (2014 à 2016) :

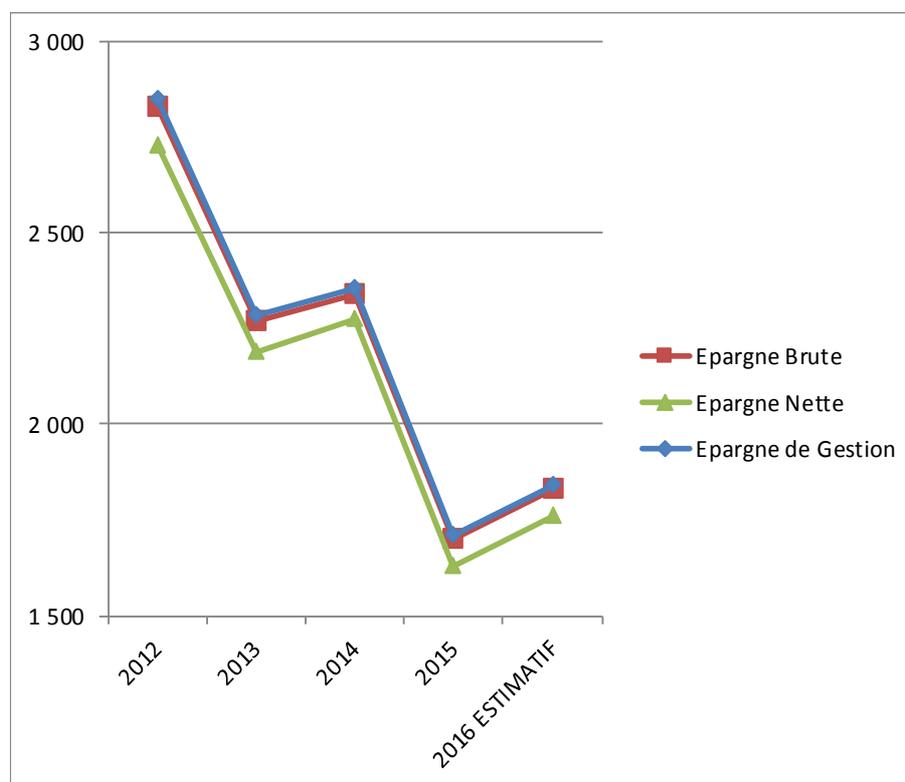
CHAP. ART.	NATURE	CA 2014	CA 2015	CA 2016 ESTIMATIF
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	87 418.70	94 942.37	0.00
	Σ RECETTES D'EQUIPEMENT	87 418.70	94 942.37	0.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
	10222 : FCTVA	260 649.07	206 127.36	155 711.03
	1064 : RESERVES REGLEMENTEES	8 000.00	6 467.00	4 297.06
	1068 : AUTRES RESERVES		801 652.31	672 832.86
	Σ RECETTES FINANCIERES	268 649.07	1 014 246.67	832 840.95
	Σ RECETTES REELLES	356 067.77	1 109 189.04	832 840.95
40	OPERATIONS D'ORDRE	1 037 589.92	1 153 652.37	1 148 324.10
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	11 362.00	150 316.42	972.00
21	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00	
	Σ RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 048 951.92	1 303 968.79	1 149 296.10
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 405 019.69	2 413 157.83	1 982 137.05

Le syndicat a perçu un montant de 155 K€ par le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) (chap. 10) au titre des investissements de l'année 2014.

Les recettes d'ordre (chap. 40), quant à elles, sont constituées des dotations aux amortissements pour un montant de 1 148 K€.

⇒ Perspectives 2017 : les investissements qui ont eu lieu sur l'année 2015 ayant été moindre que 2014, le FCTVA devrait diminuer. La dotation aux amortissements devrait quant à elle progresser avec la mise en service du nouveau siège et la rénovation des déchèteries. En effet, les amortissements en nomenclature M4 sont effectués à compter de l'année d'entrée du bien dans le patrimoine, sur la base du prorata temporis, contrairement à la nomenclature M14 avec laquelle on amortit à partir de l'année qui suit la mise en service.

1.3. Autofinancement



Epargne de gestion : correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie c'est à dire l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

	2012	2013	2014	2015	2016 ESTIMATIF
EPARGNE DE GESTION / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29.9%	24.4%	24.1%	17.6%	18.5%
EPARGNE BRUTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29.7%	24.2%	24.0%	17.5%	18.5%
DETTE AU 31/12/N / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3.8%	3.2%	2.4%	1.7%	0.7%
ANNUITE DE LA DETTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1.1%	0.8%	0.7%	0.7%	0.9%

1.4. Budget prévisionnel pour l'année 2017

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, les tableaux suivants présentent une estimation du budget primitif 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP. ART.	NATURE	BP 2016	BP 2017	Éléments significatifs
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 403 000.00	7 929 500.00	+ 1 075K€ d'incinération des OMR, encombrants + 170K€ de maintenance du parc + 120K€ d'achat de bacs de collecte + 40K€ d'achat de sacs de collecte selective
12	CHARGES DE PERSONNEL	3 150 000.00	3 150 000.00	
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	66 000.00	66 000.00	
	Σ DEPENSES DE GESTION COURANTE	9 619 000.00	11 145 500.00	
66	CHARGES FINANCIERES	44 000.00	42 583.36	Diminution des intérêts de l'emprunt
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	285 000.00	285 000.00	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	300 000.00	0.00	
22	DEPENSES IMPREVUES	58 349.74	0.00	
	Σ DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	10 306 349.74	11 473 083.36	
42	OPERATIONS D'ORDRE	1 800 000.00	1 500 000.00	Dotations aux amortissements
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	533 000.00	508 478.43	
	Σ DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	2 333 000.00	2 008 478.43	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 639 349.74	13 481 561.79	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP. ART.	NATURE	BP 2016	BP 2017	Éléments significatifs
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	7 822 000.00	7 954 500.00	
	<i>Vente de produits</i>	<i>455 000.00</i>	<i>454 500.00</i>	
	<i>TEOM</i>	<i>6 667 000.00</i>	<i>6 700 000.00</i>	Revalorisation des bases locatives de 0,4%
	<i>RS</i>	<i>700 000.00</i>	<i>800 000.00</i>	Répercution des tarifs d'incinération sur les tarifs de redevance spéciale applicables au 01/01/2017
74/75	SUBVENTION D'EXPLOITATION	700 000.00	700 000.00	
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000.00	30 000.00	
	Σ RECETTES DE GESTION COURANTE	8 552 000.00	8 684 500.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000.00	11 200.00	Vente de matériel de transport
	Σ RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	8 564 000.00	8 695 700.00	
42	OPERATIONS D'ORDRE	40 000.00	40 000.00	
	Σ RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	40 000.00	40 000.00	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 035 349.74	4 745 861.79	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 639 349.74	13 481 561.79	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAP. ART.	NATURE	BP 2016	BP 2017		
			REPORTS	INSCRIPTIONS NOUVELLES	TOTAL
20	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	389 831.56	206 744.57	92 000.00	298 744.57
	2031 : FRAIS D'ETUDES	247 831.56	113 744.57	30 000.00	143 744.57
	2033 : FRAIS D'INSERTION	5 000.00	0.00	2 000.00	2 000.00
	2051 : CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	137 000.00	93 000.00	60 000.00	153 000.00
21	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 624 708.38	3 824 038.07	1 831 478.43	5 655 516.50
	211 : TERRAINS	50 000.00	0.00	200 000.00	200 000.00
	212 : TERRAINS NUS	350 000.00	159 000.00	0.00	159 000.00
	213 : CONSTRUCTIONS	2 417 708.38	1 256 038.07	180 000.00	1 436 038.07
	214 : CONSTR./SOL D'AUTRUI	1 509 000.00	1 339 000.00	110 000.00	1 449 000.00
	215 : INSTALL. MAT ET OUTILL. TECH	1 453 000.00	477 000.00	975 000.00	1 452 000.00
	218 : AUTRES IMMO CORPORELLES	845 000.00	593 000.00	366 478.43	959 478.43
23	IMMOBILISATIONS EN-COURS	560 000.00	560 000.00	80 000.00	640 000.00
	Σ DEPENSES D'EQUIPEMENT	7 574 539.94	4 590 782.64	2 003 478.43	6 594 261.07
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	75 000.00	0.00	80 000.00	80 000.00
20	DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	0.00	0.00
	Σ DEPENSES FINANCIERES	75 000.00	0.00	80 000.00	80 000.00
	Σ DEPENSES REELLES	7 649 539.94	4 590 782.64	2 083 478.43	6 674 261.07
40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	40 000.00	0.00	40 000.00	40 000.00
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	268 200.00	0.00	257 200.00	257 200.00
	Σ DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	308 200.00	0.00	297 200.00	297 200.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	7 957 739.94	4 590 782.64	2 380 678.43	6 971 461.07

Variation BP 2017/BP 2016 : -14%

RECETTE D'INVESTISSEMENT				
CHAP. ART.	NATURE	BP 2016	BP 2017	Éléments significatifs
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00	
	Σ RECETTES D'EQUIPEMENT	0.00	0.00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
	10222 : FCTVA	150 000.00	115 000.00	FCTVA basé sur les dépenses d'investissement de l'année 2015
	1064 : RESERVES REGLEMENTEES	4 297.06	11 611.51	
	1068 : AUTRES RESERVES	672 832.86		
	Σ RECETTES FINANCIERES	827 129.92	126 611.51	
	Σ RECETTES REELLES	827 129.92	126 611.51	
40	OPERATIONS D'ORDRE	1 800 000.00	1 500 000.00	
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	268 200.00	257 200.00	
21	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	533 000.00	508 478.43	
	Σ RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 601 200.00	2 265 678.43	
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	4 529 410.02	4 579 171.13	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	7 957 739.94	6 971 461.07	

2) Engagements pluriannuels

Le tableau ci-dessous présente l'autorisation de programme AP1 – Rénovation siège - votée en 2014, les dépenses effectuées à fin 2016 et les crédits de paiement disponibles.

	2014	2015	2016
AP Montant Total	2 100 000.00	2 280 000.00	2 430 000.00
Crédits de paiement utilisés	48 708.00	153 183.37	1 097 897.99
Crédits de paiement disponibles	2 051 292.00	2 078 108.63	1 130 210.64

3) Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette

Encours de la dette au 01/01/2017 : 89 099,58€

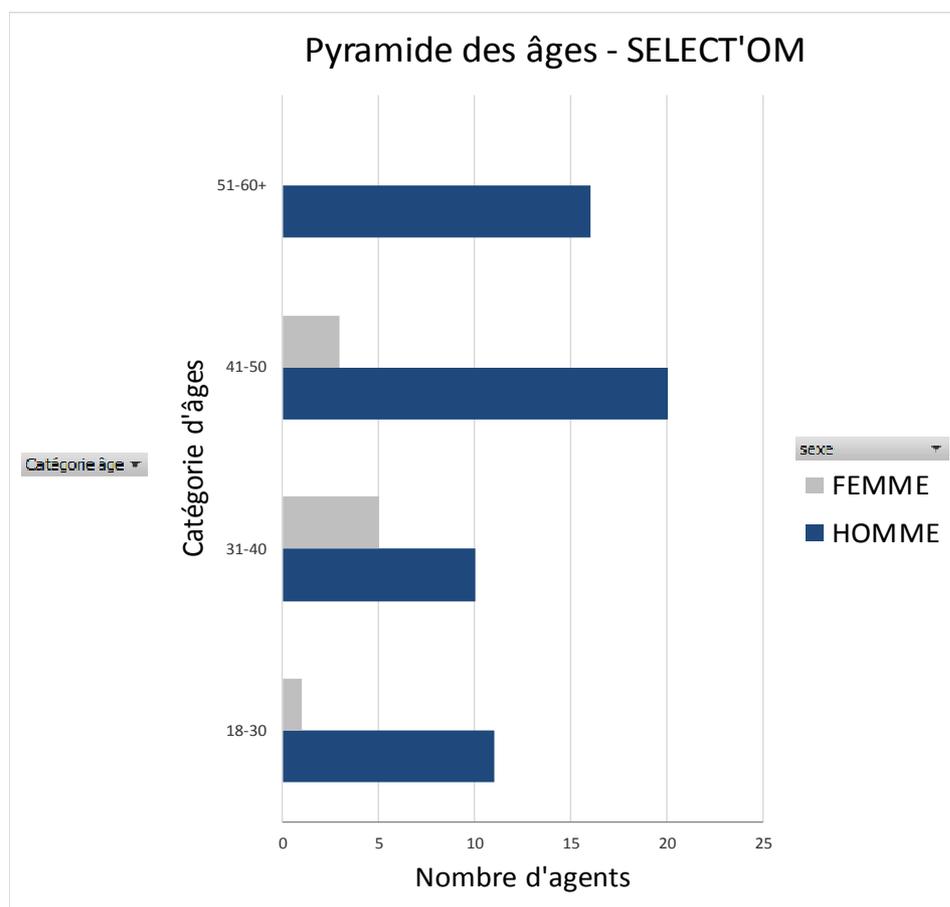
Population Municipale au 01/01/2017 : 99 591

Soit un taux d'endettement de 0,89€ par habitant

En euros	En capital	En intérêts	Annuité totale	Capital restant dû au 31/12
2016	72 733.30	5 807.42	78 540.72	89 099.58
2017	76 082.22	2 458.50	78 540.72	13 017.36
2018	13 017.36	72.76	13 090.12	0.00

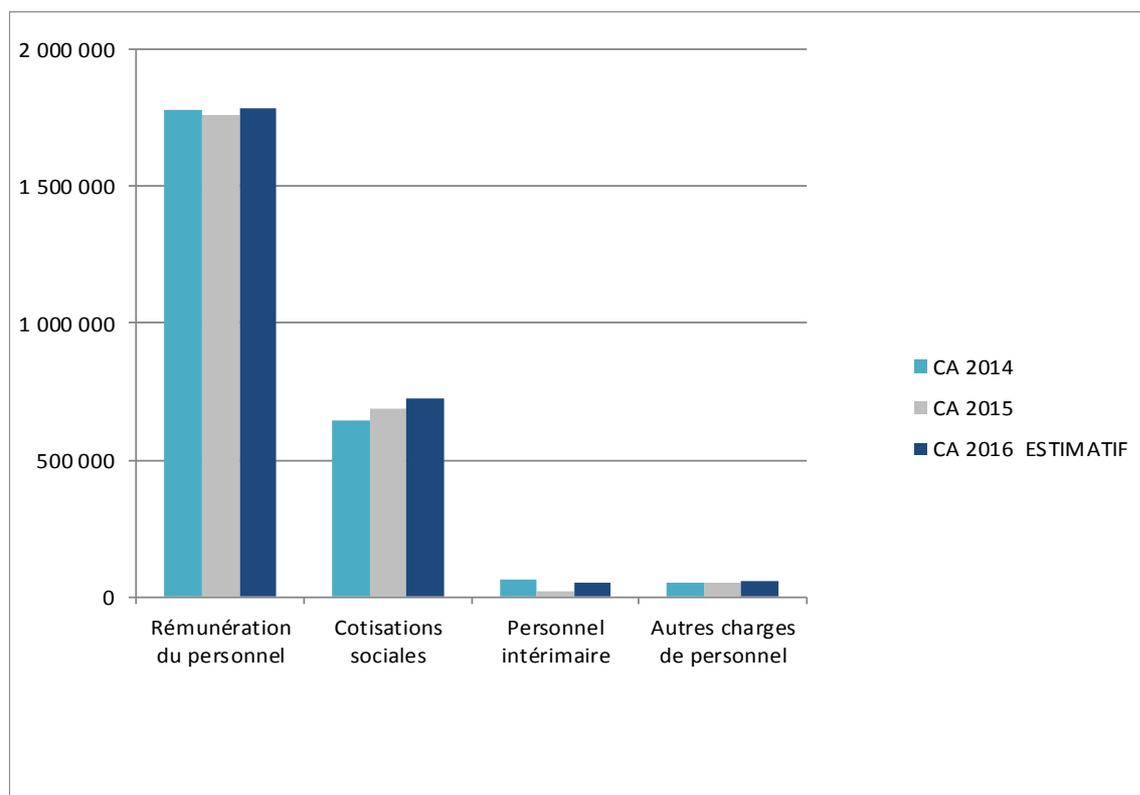
4) Informations relatives à la structure du personnel

4.1. Structure des effectifs



Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre	2015		2016	
	Filière Administrative	Filière Technique	Filière Administrative	Filière Technique
A	1	0	1	0
B	2	0	2	0
C	5	54.54	4.8	53.54
TOTAL	8	54.54	7.8	53.54

4.2. Dépenses de personnel



4.3. Durée effective du travail

	2015	2016
Nombre d'accidents de service	8	20
Nombre de jours d'arrêts de travail suite à un accident de service ayant eu lieu sur l'exercice	32	217
Nombre de jours d'arrêts de travail suite à un accident de service ayant eu lieu sur un exercice antérieur	243	0
Nombre de jours d'arrêts maladie - hors accident de travail et maladie professionnelle	1815	2474

COMITE DIRECTEUR DU 21 FEVRIER 2017

DELIBERATIONS :

- 001-01-2017 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM
- 002-01-2017 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2016
- 003-01-2017 : COMPTE RENDU D'INFORMATION DES DECISIONS DU BUREAU PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS PERMANENTES – PERIODE DU 1er NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2016
- 004-01-2017 : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2017

OBSERVATIONS